



SYndicat mixte pour le Transport et le Traitement des EAux Usées de la vallée du Doubs

Compte-rendu De la réunion du Comité syndical du 13 Mars 2017

Sont présents à cette réunion :

Délégués titulaires :

CHALEZE : BLAISON René, CURTY Bernard,
CHALEZEULE : MAGNIN-FEYSOT Christian, WUILLEMIER Jacques,
DELUZ : BARASSI Sylvaine, TAILLARD Fabrice,
LA VEZE : BARTHOD-MALAT Aimé, PASCAL Christian,
LAISSEY : MESNIER Dominique, MILLE Guillaume,
MONTFAUCON : BERTHET-TISSOT François, DELITOT Cyril
MORRE : CAYUELA Jean-Michel, FILET Yves,
NOVILLARS : BOURDAIS Bernard, STÈGRE Michel,
ROCHE-LEZ-BEAUPRE : KREIGER Jacques, VALLET Philippe,
ROULANS : BIGLER Bruno, PAUTHIER Jean-Luc,
THISE : ALLAIN Loïc, MASSON Roger,
VAIRE : BESANÇON Jean-Noël, LAGARDE Danielle,
Syndicat BTC : ALAUZET Éric, VERNEREY Claude.

Délégués suppléants :

CHALEZE : CODA Philippe, PACAUD Gilbert,
CHALEZEULE : IWASINTA Jocelyne, MISSEMER Francis,
DELUZ : BERCOT Pierre, ESTIENNEY Gérard,
LA VEZE : BERTOLETTI Didier, CAVEROT Christophe,
LAISSEY: ARMAND Claude, CUENOT Bernard,
MONTFAUCON : LAITHIER Guy, TOURNOUX Hervé,
MORRE : CONCHE Daniel, MARTINET Marie-Christine,
NOVILLARS : CAMELOT Dat, HERMANN Alain,
ROCHE-LEZ-BEAUPRE : BEAUMONT Thierry,
ROULANS : EMONIN Sandra, JACQUOT Alain,
THISE : BARTHOD Bernard,
VAIRE : THIEBAUD Jacques, HENRIQUES Sylvie,
Syndicat BTC : ALLOU Maktoub, COUVAL Damien.

Absents excusés : CURTY Bernard, WUILLEMIER Jacques, BARASSI Sylvaine, PASCAL Christian, MILLE Guillaume, STÈGRE Michel, KREIGER Jacques, VALLET Philippe, ALAUZET Eric.

Pouvoir : M CURTY a donné son pouvoir à M PACAUD Gilbert, M WUILLEMIER Jacques a donné son pouvoir à M MAGNIN-FEYSOT Christian, Mme BARASSI Sylvaine a donné son pouvoir à M TAILLARD Fabrice, M PASCAL Christian a donné son pouvoir à M BARTHOD-MALAT Aimé, KREIGER Jacques a donné son pouvoir à M BESANCON Jean-Noël, VALLET Philippe a donné son pouvoir à M BOURDAIS Bernard.

Invités : M LIME Christophe (*Ville de Besançon + CAGB*), M JOSSE François (*CAGB ➤ mission transfert*), M PANNARD Mickael (*VEOLIA*).

Secrétaire de séance :

Élu conformément à l'article L.121-14 du Code des Communes : Mme Danielle LAGARDE.

Monsieur Jean-Noël BESANCON, Président du SYTTEAU, ouvre la séance à **18h21**.

Ordre du jour

1. Approbation CG 2016,
2. Approbation CA 2016,
3. Affectation de résultats,
4. BP 2017
5. Approbation CG 2016 - SPANC,
6. Approbation CA 2016 - SPANC,
7. Affectation de résultats SPANC,
8. Demande de subventions pour travaux BTC
9. Questions diverses.... (*Inauguration, Odeurs, Travaux Roche, Télégestion, ...*)

SUJET 1 : Approbation CG 2016

Rapporteur : M. le Président

Préalablement à l'examen du Compte Administratif 2016, M. le Président soumet au Comité Syndical le compte de gestion du receveur de l'exercice 2016.

Ce document étant en concordance avec le Compte Administratif du Syndicat, les Membres du Comité Syndical sont invités à l'approuver au moyen de la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulièrement effectuées,

Le Comité Syndical, **à l'unanimité, (vingt-trois) 23 voix Pour**

- procède au vote,

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire 2016 qui concernent les différentes sections budgétaires,

- déclare que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- autorise M. le Président à signer le compte de gestion 2016.

SUJET 2 : Approbation CA 2016

Suite à l'approbation du Compte de Gestion du SYTTEAU 2016, M. Le Président, Jean-Noël BESANCON, se retire de la salle et M Claude VERNEREY, Vice-Président du SYTTEAU, présente le compte administratif du SYTTEAU 2016 qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 1 102 253.93 €

Recettes : 1 041 583.60 €

Reports de l'exercice 2015 :

Dépenses : 0

Recettes : 77 892.11 €

Résultat de clôture : + 17 221.78 €

Section d'investissement

Dépenses : 883 519.43 €

Recettes : 345 818.78 €

Reports de l'exercice 2015 :

Dépenses : 0 €

Recettes : 1 111 592.42 €

Résultat de clôture : + 493 391.77 €

Restes à réaliser à reporter en 2017 :

Dépenses : 95 300 €

Recettes : 0 €

Les résultats de clôture seront intégralement repris dans les sections correspondantes.

Considérant que les opérations sont régulièrement effectuées, le Comité syndical est alors invité à se prononcer sur le présent document.

Le Comité Syndical à l'unanimité, **22 (vingt-deux) Voix Pour**, vote et approuve le compte administratif du budget syndical 2016.

SUJET 3 : Affectation de résultats

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016 du SYTTEAU, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, sont les suivants :

Section de fonctionnement

Excédent de clôture s'élevant à 17 221.78 €

Section d'investissement

Excédent de clôture s'élevant à 493 391.77 €

Restes à réaliser en dépenses : 95 300 €

Restes à réaliser en recettes : 0 €

Considérant les besoins recensés pour l'année 2017,

Le Comité Syndical à l'unanimité, **23 (vingt-trois) Voix Pour**,

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

➤ Excédent de fonctionnement - Compte 002 : 17 221.78 €

➤ Excédent d'investissement - Compte 001 : 493 391.77 €

SUJET 4 : BP 2017

M. le Président présente le budget pour l'exercice 2017 qui s'articule de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Chapitre 011 – Charges à caractère général	468 650,00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	50 311,00 €
Chapitre 022 – Dépenses imprévues	0,00 €
Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante	24 860,00 €
Chapitre 66 – Charges financières	270 000,00 €
Chapitre 042 – Dotation aux amortissements	318 560,00 €
Chapitre 67 – Charges exceptionnelles	0,00 €
Total des dépenses de fonctionnement	1 132 381,00 €

Recettes

Compte 002 – Excédent antérieur reporté	17 221,00 €
Chapitre 74 – Dotations et participations	965 490,00 €
Chapitre 77 – Recettes exceptionnelles	52 400,00 €
Chapitre 042 : Opérations d'ordre entre sections	97 270,00 €
Total des recettes de fonctionnement	1 132 381,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

Chapitre 16 – Emprunts et assimilés	164 760,00 €
Chapitre 21 – Immobilisations corporelles	744 262,00 €
Chapitre 040 – Opérations d'ordre entre sections	97 270,00 €
Total des dépenses d'investissement	1 016 292,00 €
<i>RAR</i>	<i>95 300,00 €</i>

Recettes

Compte 001 – Excédent reporté	493 391,00 €
Chapitre 13 – Subvention d'investissement	300 000,00 €
Chapitre 040 : Opérations d'ordre entre sections	318 201,00 €
Total des recettes d'investissement	1 111 592,00 €

Le Syndicat étant assujéti à la TVA, il est rappelé à l'assemblée que les crédits votés le sont hors TVA.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical adopte à l'unanimité, (vingt-trois) **23 voix Pour**, le budget primitif SYTTEAU 2017 tel qu'il est présenté.

SUJET 5 : Approbation CG 2016 - SPANC

Rapporteur : M. le Président

Préalablement à l'examen du Compte Administratif SPANC 2016, M. le Président soumet au Comité Syndical le Compte de Gestion SPANC du receveur de l'exercice 2016.

Ce document étant en concordance avec le Compte Administratif SPANC 2016 du Syndicat, les Membres du Comité Syndical sont invités à l'approuver au moyen de la délibération suivante :

Après s'être fait présenter le budget primitif SPANC de l'exercice 2016 et les autorisations qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des comptes de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulièrement effectuées,

Le Comité Syndical, procède au vote, de la manière suivante :

3 (trois) Abstentions,

20 (vingt) Voix Pour,

0 (zéro) Voix Contre

- approuve l'ensemble des opérations effectuées sur l'exercice budgétaire SPANC 2016 qui concernent les différentes sections budgétaires,

- déclare que le compte de gestion SPANC dressé par le Receveur pour l'exercice 2016, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part,

- autorise M. le Président à signer le compte de gestion SPANC 2016,

SUJET 6 : Approbation CA 2016 - SPANC

Suite à l'approbation du Compte de gestion du SYTTEAU 2016, M. Le Président, Jean-Noël BESANÇON, se

retire de la salle ; M Claude VERNEREY, Vice-Président du SYTTEAU, présente le Compte Administratif SPANC 2016 qui peut se résumer de la manière suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses : 5 754.54 €

Recettes : 4 212.00 €

Reports de l'exercice 2015 :

Dépenses : 0 €

Recettes : 381 €

Résultat de clôture : - 1 161.54 €

Les résultats de clôture seront intégralement repris dans les sections correspondantes.

Considérant que les opérations sont régulièrement effectuées, le Comité syndical est alors invité à se prononcer sur le présent document.

Le Comité Syndical, procède au vote, de la manière suivante :

3 (trois) Abstentions,

19 (dix-neuf) Voix Pour,

0 (zéro) Voix Contre

- approuve le Compte Administratif SPANC du budget SPANC 2016.

SUJET 7 : Affectation de résultats SPANC

Après avoir adopté le Compte Administratif de l'exercice 2016 du SPANC SYTTEAU, dont les résultats, conformes au Compte de Gestion, sont les suivants :

Section de fonctionnement

Déficit de clôture s'élevant à 1 164.54 €

Considérant les besoins recensés pour l'année 2017,

Le Comité Syndical procède au vote, de la manière suivante :

3 (trois) Abstentions,

19 (dix-neuf) Voix Pour,

0 (zéro) Voix Contre

Décide d'affecter les résultats de la manière suivante :

➤ Déficit de fonctionnement - Compte 002 : 1 164.54 €

SUJET 8 : BP SPANC 2017

M. le Président présente le budget SPANC pour l'exercice 2017 qui s'articule de la manière suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

Compte 002 – Déficit antérieur reporté	1 161.50 €
Chapitre 011 – Charges à caractère général	6 500.00 €
Chapitre 012 – Charges de personnel	1 000.00 €
Total des dépenses de fonctionnement	8 661.50 €

Recettes

Chapitre 70 – Ventes prestation de service	1 842.50 €
Chapitre 74 – Subventions d'exploitation	6 819.00 €
Total des recettes de fonctionnement	8 661.50 €

Le Syndicat étant assujéti à la TVA, il est rappelé à l'assemblée que les crédits votés le sont hors TVA.

Après en avoir délibéré,

le Comité Syndical adopte, le budget primitif SPANC SYTTEAU 2017, tel qu'il est présenté, de la manière suivante :

3 (trois) Abstentions,

20 (vingt) Voix Pour,

0 (zéro) Voix Contre

SUJET 9 : Demande de subventions : mise en place d'un déversoir d'orage – site BTC

M. Le Président expose au Comité :

Suite à la délibération n°37/2016 du 05 décembre 2016,

concernant le site BTC, où il est prévu de jumeler les deux bassins « tampon » (*afin d'augmenter la capacité de stockage des effluents*),

Le syndicat se doit de solliciter des aides financières auprès des différents organismes gérant l'Eau et l'Assainissement, tels que l'Agence de l'Eau, le Conseil Départemental,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, **à l'unanimité (23) vingt-trois Voix Pour,**

- Adopte le projet, sollicite l'aide de l'Agence de l'Eau et du Département, autorise le Département à percevoir et à verser pour le compte de notre Syndicat maître d'ouvrage, la subvention attribuée par l'Agence de l'Eau, s'engage, le cas échéant à rembourser au Département la subvention de l'Agence de l'Eau perçue en cas de non-respect de ses obligations. Par ailleurs, le Comité Syndical s'engage à réaliser l'opération d'assainissement collectif selon les principes de la Charte Qualité des réseaux d'assainissement de Franche-Comté.
- Demande l'autorisation de commencer les travaux avant intervention des décisions de subvention,
- S'engage à réaliser les travaux dans les deux ans à compter de la date de notification de la décision attributive des subventions.
- Autorise le Président
 - à signer tous les actes & documents se rapportant aux opérations,
 - à effectuer tous les mouvements budgétaires nécessaires.

DIVERS :

M. LIME explique le fonctionnement de la future régie personnalisée, qui sera en charge de l'eau et de l'assainissement après le transfert de compétences.

MORRE

Rappel de la date d'inauguration : 30 mars 2017 – rdv à 11h à la gare de MORRE.

Ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 19h30.

Vu pour être affiché conformément à la loi,
Le mardi 20 mars 2017, Le Président, Jean-Noël BESANCON.